

Conditions Générales de Vente

Toute commande passée à INTEGRA Biosciences implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente stipulées ci-dessous auxquelles aucune dérogation ne saurait être apportée sans accord écrit d'INTEGRA Biosciences.

Utilisation

Les produits que nous fournissons sont exclusivement destinés à des usages de laboratoires sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Prise de commande

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par télécopie ou courrier de l'acheteur. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé à quiconque sans l'accord d'INTEGRA Biosciences.

L'utilisateur assure et prend à sa charge la collecte et l'élimination des DEEE dans les conditions prévues aux articles 21 et 22 du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE).

Modification de la commande

Toute modification de commande à la demande de l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à INTEGRA Biosciences par écrit en temps utile avant l'expédition de la marchandise. Si INTEGRA Biosciences n'accepte pas la modification, soit l'acompte versé restera acquis à INTEGRA Biosciences, soit INTEGRA Biosciences facturera un dédit si bon lui semble. INTEGRA Biosciences se réserve le droit d'apporter à tous moments toute modification qu'elle juge utile à ses produits ou à ses catalogues. En particulier, les illustrations et descriptions de ces derniers sont donnés à titre purement indicatif et informatif.

INTEGRA Biosciences n'assume aucune responsabilité du fait du fabricant ou producteur pour le cas de modification du produit. Les illustrations et descriptions du catalogue n'engagent pas INTEGRA Biosciences.

Livraison

Les livraisons s'effectuent soit par la remise directe du produit à l'acheteur, soit par livraison par un expéditeur ou transporteur, en rez-de-chaussée des locaux ou entrepôts de l'acheteur. Les livraisons sont opérées en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible et sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à retenue ou à annulation de commande en cours. Les incendies, inondations, bris de machines, grèves, guerres, rupture d'approvisionnement et tous autres accidents qui empêchent ou réduisent les fabrications et prestations sont considérés comme cas de force majeure déchargeant INTEGRA Biosciences de son obligation de livrer. Nous tiendrons l'acheteur au courant en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers INTEGRA Biosciences, quelle qu'en soit la cause.

Le coût du port est répercuté sur la facture. Cette participation aux frais d'envoi et d'emballage est calculée en fonction du poids, du volume, du nombre de colis et de la destination. Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire. Nous nous réservons le choix du mode d'expédition, sauf s'il en avait été déterminé préalablement.

Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre impérativement vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés doivent être formulées par écrit dans les 8 jours de la réception des produits. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés et des réserves opposées au transporteur. Il devra laisser à INTEGRA Biosciences toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable et écrit d'INTEGRA Biosciences qui précisera les modalités de retour. Dans ce cas, les articles nous seront retournés dans leur emballage d'origine, en port payé. Un forfait pour frais de contrôle et de remise en stock de 25% de la valeur de la marchandise retournée, avec un minimum de 50 € HT sera facturé.

Transfert de risques

Les risques inhérents à la chose sont transférés au client dès le moment où la marchandise quitte nos établissements. Ce transfert de risques a lieu en toute circonstance, peu important la personne du transporteur. Il en va de même lorsque nous prenons en charge toute autre prestation. Si l'expédition est retardée à la suite de circonstances qui ne sont pas imputables à INTEGRA Biosciences, le risque est transféré au client à compter du jour où la marchandise est prête à l'expédition. Il est lisible au client de faire assurer la marchandise à ses frais, contre tous sinistres. Ces frais d'assurance sont facturés en sus, s'il y a lieu.

Garantie

Nos produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant 12 mois à compter de la date de livraison. Nous nous réservons cependant le droit d'appliquer une durée de garantie inférieure sur certains matériels. L'acheteur en sera avisé à réception de commande. La présente garantie ne s'applique toutefois que sur le matériel et l'instrumentation ayant vocation à être entretenus et réparés. Elle ne s'applique pas au matériel à usage unique. De même ne sont pas couverts par la garantie l'usure normale des pièces, la dégradation des piles et tous les composants en verre.

Les interventions fournies au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Au titre de cette garantie, la seule obligation nous incombant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux.

Tout produit appelé à bénéficier de la garantie doit à cet effet être, au préalable, soumis à notre Service Après-Vente pour accord. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale etc. ...) ou encore par une modification du produit non prévue, ni autorisée par INTEGRA Biosciences sont exclus de la garantie. De même, la garantie ne pourra jouer pour les vices apparents dans l'acquéreur devra se prévaloir dans les conditions ci-dessus (§ Réception). INTEGRA Biosciences est légalement tenu de la garantie des vices cachés.

Maintenance & Service Après-Vente

Après expiration de la période de garantie, nous offrons un service de maintenance et proposons, pour certains appareils, des contrats de maintenance adaptés aux besoins du client.

Les pièces détachées sont garanties 6 mois après leur mise en place. Les interventions sont effectuées, sur site ou en atelier, après acceptation écrite par le client du devis de réparation établi par INTEGRA Biosciences. Nos devis sont gratuits. Toutefois, dans le cas de devis SAV refusé, un forfait de 30 € HT sera facturé, incluant le temps passé pour le diagnostic de panne ainsi que les frais de port afférents au retour de l'appareil, au client.

Prix & Conditions de paiement

Nos prix s'entendent hors taxes départ usine conformément aux prix en vigueur et confirmés à l'acheteur lors de la passation de commande par un accusé de réception, majorés le cas échéant pour les produits importés de la variation des changes ou des taxes. Les frais d'installation ne sont jamais compris.

Toute commande confirmée par télécopie ou courrier par l'acheteur ne pourra faire l'objet d'annulation.

Sauf convention contraire stipulée par écrit, les factures sont payables à 30 jours date de facture. Le paiement par traite doit faire l'objet d'une acceptation de notre part au préalable. Les frais de recouvrement ou autres sont à la charge du client.

Clause pénale & Clause de réserve de propriété

Le défaut de paiement d'une seule traite ou d'une seule facture à son échéance entraîne la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes nos créances, même non échues. Toute somme non payée à son échéance portera intérêt à compter de cette dernière au taux directeur de la BCE + 7 points, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce. Les marchandises vendues restent la propriété d'INTEGRA Biosciences jusqu'à parfait paiement du prix. Les risques sont toutefois immédiatement transférés à l'acquéreur qui devra prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet. En conséquence, en cas de non-paiement de l'intégralité des sommes dues, dans le délai prévu à la commande, nous aurons le droit de procéder, sans formalités préalables, à la récupération des marchandises. Les acomptes éventuels déjà versés resteront, dans ce cas, notre propriété à titre de dommages-intérêts.

Propriété intellectuelle

Pour le cas où la vente s'accompagnerait de la fourniture à titre gratuit de documents tels que catalogues, prospectus, études ou nomenclatures, ceux-ci demeurent la propriété intellectuelle exclusive d'INTEGRA Biosciences. Ils ne peuvent être reproduits, distribués ou exécutés hors notre autorisation expresse.

Règlement des litiges & Clause attributive de juridiction

Tout litige relatif aux présentes, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Pontoise.